

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°375
7 Mai 2025
ISSN 1245-0286

***Nous publions ci-dessous 3 motions adoptées le 6 mai
par le Congrès départemental du SNUipp de l'Hérault, réuni à Montpellier***

Motion Palestine

Depuis des mois Israël poursuit ses exactions en Cis-Jordanie, au Liban et en Syrie.

Depuis un an et demi, à Gaza, ses bombardements incessants ont provoqué plus de 52 000 morts dont plus de la moitié de femmes et d'enfants et plus de 100 000 blessés ont été recensés.

Le congrès de la FSU-SNUipp 34, réuni les 5 et 6 mai 2025 à Montpellier, affirme son plein soutien au peuple palestinien.

Le congrès condamne l'État d'Israël et son entreprise génocidaire.

Le congrès se prononce pour le boycott d'Israël dans tous les domaines.

(12 Pour et 1 Abstention)

Motion contre la répression des militants pro-palestiniens

En France, comme aux États-Unis, s'accroît la répression des militants pro-palestiniens, en particulier à l'Université.

Le congrès de la FSU-SNUipp 34, réuni les 5 et 6 mai 2025 à Montpellier, exige :

- La libération immédiate du militant palestinien Mahmoud Khalil emprisonné aux USA.
- La levée de toutes les sanctions et poursuites prises contre des étudiants pro-palestiniens en France, en particulier à Sciences-Po et à l'école des mines de Paris.

Le congrès dénonce la volonté du gouvernement de dissoudre l'organisation Urgence Palestine et s'engagera pour l'empêcher.

(11 Pour et 2 Abstentions)

Motion contre la répression des militants kanaks

Il y a un an la décision de Macron de modifier le corps électoral en Kanaky suscitait un soulèvement du peuple kanak.

Depuis presque un an, 7 militants indépendantistes ont été déportés et emprisonnés en métropole à 17 000 kms de leur île. Actuellement, 5 sont encore en prison dont le président du FLNKS, Christian Tein, et deux sont assignées à résidence dont l'une dans l'Hérault.

Le congrès de la FSU-SNUipp 34, réuni les 5 et 6 mai 2025 à Montpellier, exige la libération immédiate des 5 militants kanaks emprisonnés en métropole, la fin des deux mesures d'assignation à résidence et la levée des poursuites judiciaires contre eux.

(11 Pour et 2 Abstentions)